

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 10 JUILLET 2020 A 11H

Le Conseil Municipal de BREILLY régulièrement convoqué le 6 juillet 2020, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Etienne PECQUET, Maire.

Présents : Mme Béatrice DECAMBRON et Mrs Etienne PECQUET, Eric ALEXANDRE, Louis LAGRANGE, Mathieu CASTEL, Romain LAGRANGE, Faouzi YAHIAOUI, Gaëtan GAMBIER, Claude DECAMP, Angélo LECRIVAIN, Tony PIGNE, Yohan CAMBIER.

Absents excusés : Mr Arnaud AUDEGOND donnant pouvoir à Mr Faouzi YAHIAOUI.
Mr José RIBEIRO donnant pouvoir à Mr Etienne PECQUET.

Absents non excusés : Mr Alexandre PECQUET.

Secrétaire désigné : M. Éric ALEXANDRE.

Le maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

ORDRE DU JOUR :

ELECTION DES DELEGUES ET DES SUPPLEANTS POUR L'ELECTION DES SENATORIALES

Vu le décret n°2020-812 du 29 juin 2020 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

Vu l'arrêté préfectoral du 2 juillet 2020 fixant le mode de scrutin, le nombre de délégués et de suppléants pour la commune de BREILLY.

Vu les articles L.238 et L.293 du code électoral ;

Vu les articles R.131 et R.148 du code électoral ;

Considérant que la désignation des délégués et celle des suppléants ont lieu séparément. Le conseil municipal procède à celle des suppléants aussitôt après l'élection des délégués.

Considérant que le ou les délégués sont élus au scrutin secret majoritaire à deux tours; l'élection est acquise au 1er tour, si un candidat recueille la majorité des suffrages exprimés. Dans le cas contraire, il est procédé à un second tour, l'élection à lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité de suffrages, le candidat le plus âgé est élu. En cas de scrutin plurinominal (présentation des candidats par liste), les suffrages sont décomptés individuellement par candidat et non par liste.

Considérant qu'il y a lieu de composer un bureau électoral présidé par le maire.

Il comprend en outre :

- Les deux membres du conseil municipal les plus âgés présents à l'ouverture du scrutin.
- Les deux membres du conseil municipal les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin.

Le bureau est ainsi composé :

Monsieur Etienne PECQUET, Maire,

Les plus jeunes	Les plus âgés
Mr Gaëtan GAMBIE	Mr Louis LAGRANGE
Mr Romain LAGRANGE	Mr Claude DECAMP

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après (établir pour les trois tours de scrutin, le décompte de la majorité et des voix obtenues comme pour l'élection du maire) :

PREMIER TOUR DU SCRUTIN : ELECTION DES DELEGUES

Nombre de bulletins : 13

A déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 13

Majorité absolue : OUI

Ont obtenu :

- Mr Etienne PECQUET 13 voix
- Mr Eric ALEXANDRE 13 voix
- Mr Louis LAGRANGE 13 voix

M. Etienne PECQUET, Mr Eric ALEXANDRE et Louis LAGRANGE sont proclamés élu au 1^{er} tour et ont déclaré accepter le mandat de délégué.

PREMIER TOUR DU SCRUTIN : ELECTION DES SUPPLEANTS

Nombre de bulletins : 13

A déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 13

Majorité absolue : OUI

Ont obtenu :

- Mme Béatrice DECAMBRON 13 voix
- Mr Tony PIGNE 13 voix
- Mr Mathieu CASTEL 13 voix

Mme Béatrice DECAMBRON, Mr Tony PIGNE et Mr Mathieu CASTEL sont proclamés élu au 1^{er} tour et ont déclaré accepter le mandat de suppléant.

Sont élus membres à l'unanimité :

DELEGUES	SUPPLEANTS
Mr Etienne PECQUET	Mme Béatrice DECAMBRON
Mr Eric ALEXANDRE	Mr Tony PIGNE
Mr Louis LAGRANGE	Mr Mathieu CASTEL

QUESTIONS DIVERSES :

Il est rappelé de faire une étude pour des radars pédagogiques car des administrés circulent très vite sur la route nationale.

Il est rappelé qu'un conseil municipal aura lieu le 9 septembre 2020 à 20 heures.

L'ordre du jour étant épuisé et sans autres questions diverses, la séance est levée à 12h45.